



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 62422

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation des professionnels du taxi et la question de la compensation de la taxe carbone. En effet, les professionnels de taxi se sentent abusés par les mesures gouvernementales notamment à travers la loi de développement et de modernisation des services touristiques faisant émerger une nouvelle forme de concurrence avec les voitures de tourisme avec chauffeur et les mototaxis. S'ajoute à cela la diminution des remboursements de la TIPP, l'écopastille et la taxe carbone. C'est pourquoi les professionnels du taxi demandent, à l'égal des pêcheurs, des agriculteurs, des transporteurs de plus de 7,5 tonnes, de bénéficier d'une compensation de cette taxe. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière afin de garantir une pérennité de l'emploi dans ce secteur.

Texte de la réponse

Le Conseil constitutionnel a annulé les dispositions de la loi de finances pour 2010 qui prévoyaient l'instauration de la taxe carbone. Cette décision n'en remet pas en cause pour autant son principe. Le Premier ministre a ainsi précisé que le Gouvernement mettra en oeuvre la taxe carbone qui constitue un engagement du Grenelle de l'environnement. Cela étant, dans la mesure où toutes les décisions prises en matière de développement durable, y compris pour la taxe carbone, doivent être analysées à l'aune de la compétitivité des entreprises françaises, le Gouvernement souhaite que celles-ci soient prises en commun avec les autres pays européens. C'est pourquoi il a demandé à la Commission européenne d'accélérer la mise au point d'une proposition en vue d'une harmonisation des dispositifs de fiscalité écologique dans l'Union européenne. Il conviendra d'apprécier le moment venu les modalités de prise en compte de cette mesure fiscale pour la régulation économique du secteur des taxis.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62422

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10093

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13752